

# Jaunisse grave de la betterave et pucerons

## Symptômes

Le virus de la jaunisse grave de la betterave est transmis par les pucerons. Le **puceron vert du pêcher** est le principal vecteur de ce virus. La maladie se manifeste à partir de juin/juillet par une coloration jaune du limbe des feuilles, entre les nervures. Les feuilles s'épaississent et deviennent cassantes, puis prennent une coloration rougeâtre. Les pertes de rendement peuvent atteindre 50 pour cent dans les cas graves.

## Comportement des pucerons

**Hivers doux** : infestation en général plus précoce et plus forte. Les adultes du puceron vert du pêcher survivent à l'hiver avec le virus dans le corps et apportent tôt le virus dans les peuplements de betteraves.

**Hivers froids** (plusieurs nuits au-dessous de  $-10^{\circ}\text{C}$ ) : infestation plus tardive en général. La plupart des adultes du puceron vert du pêcher (vecteur du virus) meurent. Seuls les œufs survivent à l'hiver sur des arbres du genre *prunus* (pêcher, cerisier à grappes, p. ex.). Les pucerons éclos des œufs doivent d'abord se charger en virus via les collets des betteraves, le colza ou les mauvaises herbes avant de l'apporter sur les parcelles de betteraves.

Le puceron noir de la fève est le deuxième vecteur principal. Il n'apporte pas le virus dans les champs, mais peut contribuer à l'y répandre et ainsi à augmenter considérablement l'infestation.

## Mesures préventives

- **Favorisation de la levée** (préparation, technique, calendrier optimaux pour les lits de semence)
- **Bandes fleuries pour attirer les organismes auxiliaires à proximité des champs** (régulation naturelle de la population de pucerons)
- **Hygiène dans les champs après la récolte** (ne pas laisser de collets en surface, ni dans les silos, bien les enfouir dans le sol)

## Lutte directe (stratégie phytosanitaire 2021 de lutte contre le puceron vert du pêcher ; pas applicable sur les parcelles IP-Suisse et CER M4)

La station phytosanitaire surveille la propagation du puceron vert du pêcher dans les champs de betteraves sucrières du canton concerné. Ces données sont inscrites sur une carte de la Suisse et accessible gratuitement via l'application dédiée. Le producteur n'a pas à effectuer lui-même la surveillance ni le décompte. Si le seuil de tolérance est atteint dans une région du canton, **tous les producteurs de betteraves concernés** reçoivent automatiquement **une alerte par SMS ou par l'application BetaSwiss**. Pour les traitements, il faut impérativement établir une **surface d'application de 10x10m** par parcelle.

→ **Traitement immédiat de tous les champs de betteraves sucrières conventionnels en cas d'alerte dans un délai de 48 heures**

- 0,2kg/ha d'acétamipride (Gazelle SG, Oryx Pro) ; avec SoBew., validé par le canton
- 12-14 jours plus tard, application de Movento SC 0,45l/ha + 1,0l/ha de Mero
- 12-14 jours plus tard nouvelle application de Movento SC 0,45l/ha + 1,0l/ha de Mero

En cas d'infestation précoce par le puceron noir de la fève, application éventuelle de Pirimicarb, 80-100g/ha

## Informations complémentaires

Station phytosanitaire, Rütli 5, 3052 Zollikofen, 031 636 49 10, pflanzenschutz@be.ch, www.be.ch/ps-info



Ill. 1 : champ de betteraves sucrières présentant des symptômes de jaunisse



Ill. 2 : Le puceron vert du pêcher peut prendre différents aspects. C'est sous sa forme noire ailée qu'il apporte les virus dans les champs.